

Déclaration liminaire UNSA et FSU – CHSCTA du 7 octobre 2019

Le geste désespéré de Christine RENON, directrice de l'école Méhul à Pantin, le samedi 21 septembre, a bouleversé toute notre profession. Par ses courriers, notre collègue décrit le difficile exercice de son métier d'enseignante et de sa fonction de directrice. Elle y explique l'impossibilité de faire face, au quotidien, à l'ensemble de ses responsabilités malgré son profond attachement à sa mission, ses élèves et leurs familles comme à ses collègues. Elle explique comment cette impossibilité de faire face a conduit à son épuisement puis à l'irréparable pour mettre un terme à sa souffrance devenue insupportable.

Au sein de notre académie, notre collègue, Laurent GATIER, a également choisi de mettre fin à ses jours et laisse, lui aussi, un témoignage reliant explicitement son geste à ses conditions de travail.

Les organisations syndicales FSU, UNSA Education, siégeant au sein de ce CHSCTA, ainsi que les autres organisations syndicales de l'académie de Clermont-Ferrand que sont SUD Education et le SNALC présentent leurs condoléances aux familles de Christine RENON et de Laurent GATIER.

Le geste de ces collègues témoigne d'une situation d'extrême souffrance au travail, qui fait écho au mal être grandissant de l'ensemble de la profession. Ce CHSCTA, tenu en urgence, en est la preuve.

La marche forcée de réformes rejetées par la profession dans la rue comme dans les instances paritaires ministérielles, académiques ou départementales, fait souffrir les personnels, professionnellement et humainement.

Les restrictions budgétaires, les injonctions contradictoires ou inadaptées et des méthodes managériales pas toujours respectueuses des collègues plongent ceux-ci dans des difficultés quotidiennes et dans l'isolement face à des métiers de plus en plus difficiles. Les personnels, dans des situations quotidiennes sous pression, sont très exposés et ont besoin du soutien sans faille de la hiérarchie jusqu'au plus haut niveau de l'état.

Il faut des réponses concrètes et urgentes pour garantir la santé, l'intégrité morale et physique des personnels.

L'état employeur doit prendre ses responsabilités et ne plus nier l'implication de ses réformes et de ses méthodes de gestion sur la santé de ses personnels. Nos organisations exigent que le CHSCTM, les CHSCTA et les CHSCTD soient convoqués pour tous les textes relevant de leurs compétences et que leurs avis et prises de positions soient respectés.